

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-proprétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Baillone, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite, à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXVIII

VENDREDI, 25 MAI 1900

No 8

COMMERCE, INDUSTRIE ET FINANCE

L'Association des Epiciers de Montréal a eu lundi soir au Monument National, sous la présidence de M. N. Lapointe une réunion spéciale.

Il s'agissait de décider si l'Association, en réponse à une communication à elle adressée par M. E. Galibert, Conseiller du Commerce Extérieur de France et Président de la Chambre de commerce française, l'invitant à se faire représenter au Congrès Général de l'Association d'Epiciers de France d'Angleterre et des Etats-Unis qui aura lieu à Paris du 13 au 15 juin prochain, accepterait l'invitation.

L'invitation est arrivée un peu tard pour permettre à l'Association des Epiciers de Montréal de répondre dans l'affirmative à l'invitation qui lui était adressée. En effet, les frais de cette convention devront être rencontrés par des souscriptions particulières. Les associations de France, d'Angleterre et des Etats-Unis devront fournir \$500 chacune et les délégués souscriront en outre comme ils le jugeront à propos.

La représentation à ce congrès sera répartie comme suit: Une association de 25 membres aura droit à un représentant; de 25 à 99 membres, 2 représentants; de 100 membres, 3

délégués; pour chaque 100 membres additionnels, un autre délégué.

Après une assez longue discussion, M. E. Upton propose que le secrétaire soit autorisé à répondre à M. Galibert que l'Association a reçu l'invitation trop tard pour pouvoir se faire représenter à ce congrès. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire lit ensuite une lettre de M. Ed. Cavanagh, remerciant l'association de l'aide qu'elle lui a prêtée, relativement au projet d'établir un entrepôt d'huile de charbon, sur les bords du canal, près du bassin Wellington.

A propos du programme du pique-nique de l'Association, on décide, cette année, de ne pas accorder le contrat à aucun particulier; le comité nommé à cet effet s'occupera seul de la chose, et si quelque particulier se risque à prélever des souscriptions, comme la chose s'est déjà pratiquée dans le passé, l'association est bien décidée de se protéger.

Le président annonce ensuite qu'il va aller passer 3 mois en Europe. L'échevin Turner, le 1er vice-président de l'Association, le remplacera au fauteuil présidentiel et il est autorisé à signer les chèques en l'absence de M. Lapointe.

Il est aussi décidé que le pique-nique annuel de l'Association aura lieu le 18 de juillet prochain; mais l'endroit sera choisi plus tard.

La séance est ensuite levée.